

2022_CT2_212

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation du nouveau programme modificatif du projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane

Le 22 juin 2022, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'école supérieure d'art Félix Ciccolini à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée Monsieur le Président du Territoire, le 15 juin 2022, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : BRAMOULLÉ Gérard - AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BUCHAUT Romain – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – CRISTIANI Georges donne pouvoir à BURLE Christian – MERCIER Arnaud donne pouvoir à BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : GOURNES Jean-Pascal – RAMOND Bernard – TERME Françoise – VINCENT Jean-Louis

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 22 juin 2022

03_1_06

■ **Approbation du nouveau programme modificatif du projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane**

Monsieur le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 30 juin 2022

24138

MOB-008-30/06/2022-CM

■ Approbation du nouveau programme modificatif du projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan de Mobilité métropolitain, approuvé le 16 décembre 2021, affiche des objectifs forts et ambitieux en matière de mobilité sur la période 2020-2030.

Le projet d'extension du Bus à Haut Niveau de Service, ZENIBUS, inscrit dans le plan précité, fait partie des projets les plus structurants sur la Métropole Aix-Marseille Provence

Rappel des aménagements réalisés dans le cadre du BHNS-ZENIBUS mis en service en 2016 :

L'itinéraire actuel de la phase 1 représente 17km entre le square de Gaulle aux Pennes Mirabeau et le lycée Maurice Genevoix à Marignane.

La ligne est constituée d'aménagements ponctuels répartis en différents points du tracé :

- 2.9 km de site propre pour les deux sens ;
- 33 carrefours et giratoires équipés de feux tricolores de régulation pour le passage du ZENIBUS ;
- 33 stations composées de deux arrêts et réalisées selon le design spécifique de la ligne ;
- 2 terminus (square de Gaulle aux Pennes Mirabeau et lycée Genevoix à Marignane).

Le Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 a approuvé un premier programme de prolongement du BHNS ZENIBUS, par délibération n°TRA 005-2329/17/CM.

Ce programme prévoyait l'extension de la ligne actuelle au sud sur la commune de Marignane jusqu'au Technoparc des Florides et à l'est jusqu'à la zone commerciale de Plan de Campagne. Le montant de ce programme initial était de 15.297 Millions d'euros HT (hors foncier).

Par délibération du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021, n°MOB 008-10133/21/CM, un programme modificatif a été approuvé proposant entre-autre:

- Le remplacement de la ligne étendue de ZENIBUS par 2 nouvelles lignes appelées ZEN A et ZEN B,
- La création d'une ligne ZEN A : Pôle d'Echanges Multimodal de Cap Horizon (Vitrolles) <> Pôle d'Echanges Multimodal de Plan de Campagne,
- La création d'une ligne ZEN B : Technoparc des Florides (Marignane) <> Clinique/Griffon (Vitrolles),
- La mise en place d'un tronç commun aux 2 lignes de BHNS de

- L'amélioration de la circulation des transports en commun sur l'avenue Jean Giono à Marignane,
- La requalification d'une partie de l'avenue Henri Barrelet à Marignane en faveur des transports en commun.

Le montant de cette modification de programme était de 18,75 Millions d'euros HT (avec une provision foncière de 750.000 € HT).

Considérant le niveau des études en cours, des suggestions techniques majeures ont été mises en évidence nécessitant une revalorisation financière du programme modificatif.

Au total, 3 sujets impactent significativement l'estimation initiale du projet identifiés sur :

1. L'avenue du Général de Gaulle à Marignane,
2. Le pont du canal de Marseille sur la RD6 aux Pennes-Mirabeau,
3. Sur la RD6 aux Pennes-Mirabeau.

1. L'avenue du Général de Gaulle à Marignane

Les études géotechniques et hydrauliques sur l'avenue du Général de Gaulle à Marignane ont mis en évidence la nécessité de modifier les hypothèses constructives initiales. Le montant de ces nouvelles adaptations est estimé à 690 000 € HT répartis ainsi :

- 550 000 € HT pour les adaptations techniques liées au mur de soutènement projeté permettant la réalisation du couloir de bus,
- 140 000 € HT pour la prise en compte de la problématique hydraulique sur ladite avenue.

2. L'ouvrage du Canal de Marseille sur la RD6 aux Pennes-Mirabeau

Le tracé envisagé traverse un pont de franchissement du canal de Marseille localisé sur la RD6 aux Pennes-Mirabeau. Considérant l'état structurel de cet ouvrage d'art et la répartition envisagée des futurs usages avec la réalisation d'un couloir de bus, il s'avère nécessaire de renforcer ce dernier et de mettre en conformité le dispositif de protection.

Le montant estimé pour le renforcement de cet ouvrage et sa mise en conformité sécuritaire est estimé à 210 000 € HT.

3. La RD6 aux Pennes-Mirabeau

Sur la section de la RD6 localisée entre le giratoire du vélodrome et le giratoire dit des « ruches » sur la commune des Pennes-Mirabeau, le projet prévoit la réalisation de couloirs de bus bidirectionnels sur environ 1km.

Afin de respecter les dispositions réglementaires en matière de sécurité tout en contribuant à réduire les possibilités de collisions sur ce secteur, il s'avère nécessaire de mettre en place un dispositif de mur béton séparatif entre les 2 sens de circulation.

Cette disposition constructive impose également d'élargir la plateforme pour permettre la mise en place de cet équipement.

Le montant estimé pour la mise en place du dispositif de sécurité accompagné de l'élargissement de la plateforme est estimé à 400 000 € HT.

Ainsi, le montant cumulé de ces 3 adaptations techniques majeures est de 1 300 000 € HT.

Par ailleurs, sur les études réalisées, des optimisations techniques ont pu être réalisées sur le programme envisagé. Le montant de ces optimisations a été estimé à 350 000 € HT.

Ce faisant, considérant d'une part le montant présenté des 3 adaptations majeures et d'autre part les optimisations techniques réalisés, le montant du projet à isopérimètre est réévalué à 19 700 000,00 € HT contre 18 750 000,00 € HT (+5.1% d'augmentation du montant de l'opération).

Accompagné de cette revalorisation du projet, le comité de pilotage a

Accusé de réception en préfecture
013 2005480120220625025CTA 1185
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

compte d'éléments complémentaires sur le programme modificatif en faveur de la mobilité, de la performance des transports en commun et de l'intérêt de l'espace public.

Voici ci-après la liste des équipements ou infrastructures ajoutée au programme modificatif :

- Réalisation de 2 abris-vélo sécurisés sur le secteur de la clinique à Vitrolles et sur le Square de Gaulle aux Pennes-Mirabeau en cohérence avec le développement du maillage cycle sur ces secteurs. Montant estimé de ces équipements : 100 000 € HT,
- Réalisation d'une station complémentaire sur la commune des Pennes-Mirabeau (station Bellepeire) pour répondre aux enjeux d'urbanisation sur le secteur. Montant estimé de la station : 100 000 € HT,
- Réalisation d'une zone de stationnement complémentaire sur l'avenue Jean Giono à Marignane pour compenser l'impact généré par l'amélioration de la voirie en faveur des transports en commun. Montant estimé de cet aménagement: 100 000 € HT,
- La reprise d'une partie de la chaussée particulièrement dégradée de l'avenue Henri Barrelet à Marignane ainsi que la mise en accessibilité du quai sud de l'arrêt Barrelet/Libération. Montant estimé de ces aménagements: 160 000 € HT,
- Modification de la position du parking relais et augmentation du nombre de places (49 places contre 29 initialement) projeté sur le Square de Gaulle aux Pennes-Mirabeau. Modification sans impact financier,
- Développement des équipements de vidéosurveillance et de vidéo verbalisation sur les carrefours à feux avec priorité bus projetés sur la commune des Pennes-Mirabeau. Montant estimé de ces équipements sur la totalité de l'extension jusqu'à la zone commerciale de Plan de Campagne : 260 000 € HT,
- Intégration de nouveaux équipements d'aide à la conduite sur les carrefours à feux existants pour permettre le franchissement optimisé des véhicules de transports en commun. Montant estimé de ces équipements complémentaires : 50 000 € HT.

Enfin, les membres du comité de pilotage ont demandé de conserver de manière optionnelle la réalisation d'un prolongement du couloir du bus aux abords du cinéma de Plan de Campagne pour un montant estimé à 470 000 € HT.

En effet, ce caractère optionnel reste conditionné à la performance des transports et aux conditions d'accès des services de sécurité sur la zone de Plan de Campagne.

Ce faisant, le montant total de ces investissements complémentaires décidés par le comité de pilotage est de 1 240 000 € HT dont 470 000 € HT d'investissements optionnels (+ 6.6 % d'augmentation du montant de l'opération).

Par délibération du 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a approuvé un programme d'investissement important sur la thématique hydraulique au bénéfice de la zone commerciale de Plan de Campagne.

Cet investissement, imposé par un arrêté préfectoral du 11 avril 2011, prévoit la réalisation d'un ouvrage hydraulique important sur le chemin des Rigons. Le montant estimé de cette opération est de 1 300 000 € HT (coût global études et travaux).

Le chemin des Rigons à Plan de Campagne est concerné par le tracé de la future ligne A de ZENIBUS. Cet axe important de mobilité accueillera à l'horizon de la mise en service en 2025 des équipements en faveur du futur Bus à Haut Niveau Service.

Afin d'optimiser la coordination technique et les impacts en phase de travaux, le comité de pilotage a approuvé le 8 décembre 2021 le principe de transférer la réalisation de cet ouvrage hydraulique dans le cadre du projet d'extension du BHNS-ZENIBUS.

Ce faisant, il convient donc d'intégrer l'estimation de cet équipement hydraulique (1 300 000 € HT) dans le cadre de l'opération globale.

Une participation de l'état spécial du territoire du Pays d'Aix est prévue en contrepartie au bénéfice du budget annexe transport permettant de compenser l'ensemble des sommes engagé sur cette réalisation.

En conclusion, considérant les éléments précités à savoir :

1. Les suggestions techniques rencontrées dans le cadre des études pour un montant de 950 000 € HT (+5.1%),
2. Les décisions du comité de pilotage pour des compléments d'investissements estimé à 1 240 000 € HT (+6.6%).
3. La décision de transfert des études et de la réalisation de l'ouvrage hydraulique sur le chemin des Rigons estimé à 1 300 000 € HT (+6.9%).

Le nouveau montant de l'opération d'extension du BHNS-ZENIBUS est de 22 240 000 € HT (incluant 470 000 € HT d'investissements optionnels et 750 000 € HT de provisions foncières) contre 18 750 000 € HT (+18.6%) décomposée ainsi :

- Part Etudes + Foncier : 3 850 000,00 € HT ;
- Part Travaux : 18 390 000 € HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TRA 002-7840/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant l'arrêt du projet de déplacements urbains de la Métropole ;
- La délibération n°TRA 17/005-1793/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017, approuvant la revalorisation et l'affectation d'une opération BHNS Bus de l'Etang Phase 2 dans le cadre du Budget annexe Transport de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération n°TRA 005-2329/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant le programme de prolongement du BHNS du réseau des bus de l'étang vers la halte ferrée et son pôle d'échanges associé de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane en vue du lancement de la maîtrise d'œuvre - Demande de subventions auprès des partenaires potentiels ;
- La délibération n°MOB 006-9276/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 approuvant de la composition du comité de pilotage Prolongement du Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS ;
- La délibération n°MOB 008-10133/21/CM du Conseil de la Métropole du 4 juin 2021 approuvant le programme modificatif de la phase 2 du BHNS ZENIBUS et du prolongement vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane avec la mise en service de 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service;
- La délibération n° MOB-001-11063/21/CM du Conseil de la Métropole du 16 décembre 2021 approuvant le Plan de Mobilité métropolitain;
- L'arrêté préfectoral du 11 avril 2011 portant autorisation au titre de l'article L.214.3 du Code de l'environnement concernant la réhabilitation du rejet d'eaux pluviales du bassin versant de la zone de Plan de Campagne ;
- Les décisions du Comité de Pilotage du 8 décembre 2021 ;
- La lettre de saisine de la Présidente ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 22 juin 2022.
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 27 juin 2022

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'intégrer l'ensemble des thématiques évoquées dans le présent rapport aux bénéfices de la performance des transports et d'

Accusé de réception en préfecture
043-20064807-20220622-022-CT3-21025
Date de télétransmission : 27/06/2022
Date de réception préfecture : 27/06/2022

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le nouveau programme modificatif de l'extension du BHNS-ZENIBUS estimé à 22 240 000,00 euros HT intégrant :

- Les suggestions techniques rencontrées pendant la phase Etudes de l'opération pour un montant de 950 000 euros HT ;
- Les décisions du comité de pilotage de voir intégrer des investissements complémentaires estimés à 1 240 000 euros HT,
- Le transfert de la réalisation de l'ouvrage pluvial du chemin des Rigons à Plan de Campagne pour un montant de 1 300 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à l'opération 2016800300 – 168490TP – BHNS Bus de l'Etang Phase 2 sont inscrits au budget Transport de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence - Nature : 2031 - Sous-politique : C210 et Nature : 2314 - Sous-politique : C210.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Approbation du nouveau programme modificatif du projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane

Le programme de l'opération a été approuvé lors du conseil métropolitain du 13 juillet 2017 puis modifié le 4 juin 2021 pour prendre en compte essentiellement la mise en service de deux lignes de ZENIBUS en remplacement de celle projetée. Le montant d'investissement est alors estimé à 18.75 M€ HT (incluant 750 000 € HT de provisions foncières).

Considérant d'une part le niveau d'avancement des études qui a mis en évidence des suggestions techniques majeures à prendre en compte pour un montant de 950 000 € HT (+5.1% d'augmentation du montant de l'opération) :

- Des contraintes techniques sur les ouvrages projetés sur la commune de Marignane ;
- Un renforcement technique sur le pont du canal de Marseille aux Pennes-Mirabeau,
- La mise en place d'un mur béton entre les 2 voies de circulation sur une partie de la RD6 aux Pennes-Mirabeau.

D'autre part que le comité de pilotage a approuvé l'intégration d'investissements complémentaires aux bénéfices de la mobilité pour un montant de 1 240 000 € HT dont 470 000 € HT d'investissements optionnels (+6.6% d'augmentation du montant de l'opération).

Et enfin la nécessité de transférer la réalisation d'un ouvrage hydraulique programmé dans les investissements du Conseil de territoire du Pays d'Aix pour un montant de 1 300 000 € HT (+6.9% d'augmentation du montant de l'opération).

Une participation de l'état spécial du territoire du Pays d'Aix est prévue en contrepartie au bénéfice du budget annexe transport permettant de compenser l'ensemble des sommes engagé sur cette réalisation.

Il s'avère nécessaire de porter le nouveau montant de l'opération à 22.24 M€ HT (+18.6% d'augmentation du montant de l'opération) pour pouvoir intégrer les éléments précités.

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Approbation du nouveau programme modificatif du projet d'extension de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service ZENIBUS vers le pôle d'échanges de Plan de Campagne aux Pennes Mirabeau et vers le pôle d'activités des Florides à Marignane

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	54
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le 23 JUN 2022